



BAVE & AFFLUENTS

Pour une gestion durable de la rivière

Plan de gestion 2025-2034

Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) est un syndicat de rivières qui met en œuvre depuis 2020 la compétence intercommunale GEMAPI - **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**. Sept intercommunalités adhèrent au syndicat :

- ➡ Causses et Vallée de la Dordogne, Grand-Figeac et Causse de Labastide-Murat, dans le Lot (46) ;
- ➡ Tulle Agglo et Xaintrie Val'Dordogne, en Corrèze (19) ;
- ➡ Châtaigneraie Cantalienne, dans le Cantal (15) ;
- ➡ Pays de Fénelon, en Dordogne (24).

Un plan de gestion c'est quoi ?

Un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant (espace alimentant un cours d'eau), rédigé pour une durée de 5 à 10 ans.

Le PPG permet de définir et prioriser les problématiques d'un bassin versant, ainsi qu'un programme d'actions pour répondre à des enjeux partagés.

Il est établi en concertation avec les élus du territoire et les partenaires du SMDMCA, sur la base d'un diagnostic des cours d'eau et du bassin versant réalisé par les techniciens rivières du syndicat.

Pour connaître les élus référents de votre commune, vous pouvez vous adresser à votre commune ou au Syndicat.

Chiffres clés

302 km²

Surface du bassin versant

38

Communes

15 000

Habitants concernés

1000 ha

Zones humides

380 km

Linéaire de cours d'eau

800 ha

Surface de zone inondable

Plan de gestion 2025-2034

Le PPG du bassin versant de la Bave est établi pour une durée de 10 ans, à compter de l'année 2025 et jusqu'en 2034.

Il a fait l'objet d'une procédure de **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** pour ces 10 années, et dans ce cadre, d'une enquête publique pour recueillir l'avis des riverains sur les thématiques abordées.

Problématiques identifiées



La végétation

A l'échelle du bassin versant, un linéaire considérable de berge ne présente pas de couvert végétal fonctionnel. Ces tronçons se concentrent principalement sur les têtes de bassin et sur la partie aval de la Bave. Un programme de réimplantation de ripisylve est défini dans le plan de gestion.



Le colmatage du lit du cours d'eau

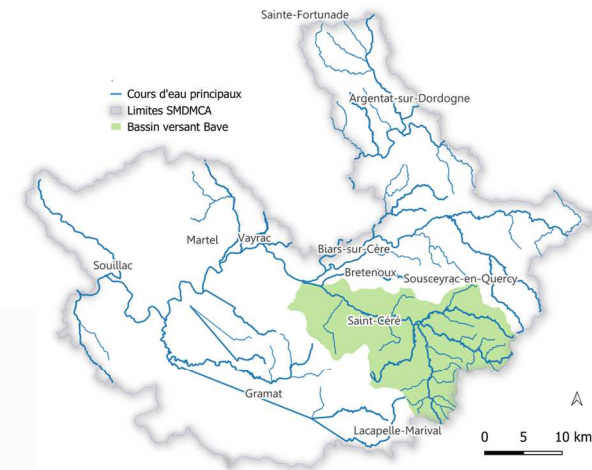
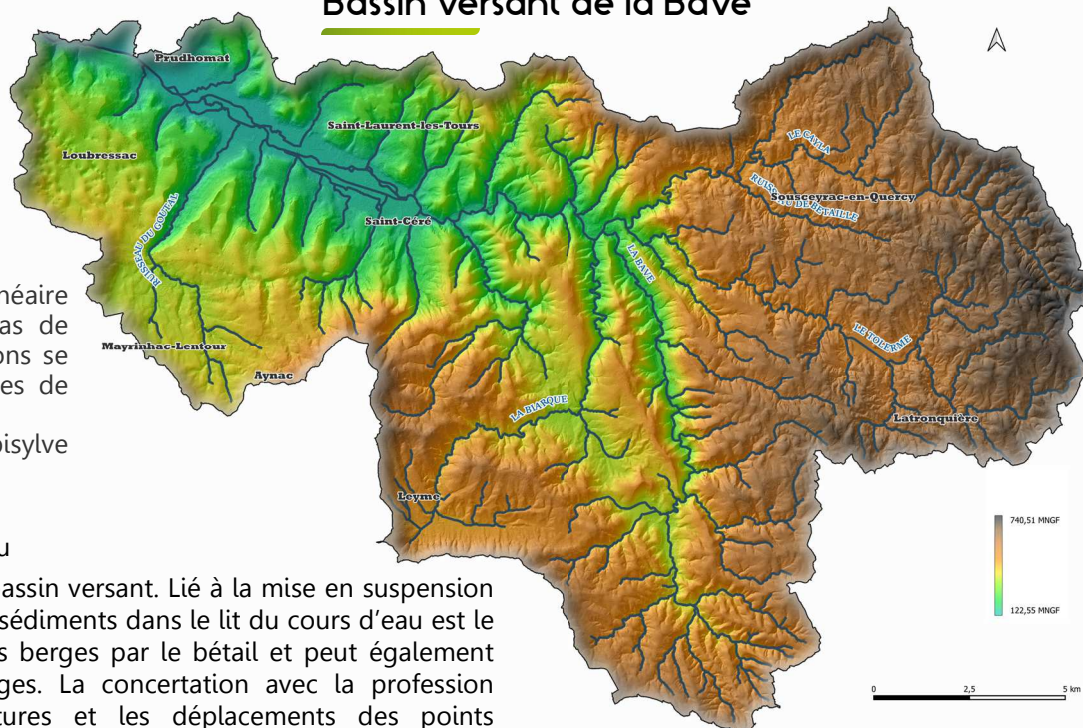
Ce phénomène est très présent sur le bassin versant. Lié à la mise en suspension des particules fines, l'accumulation des sédiments dans le lit du cours d'eau est le plus souvent issu d'un piétinement des berges par le bétail et peut également être issu de l'artificialisation des berges. La concertation avec la profession agricole ainsi que la pose de clôtures et les déplacements des points d'abreuvement du bétail au cours d'eau contribueront à limiter les altérations tout en valorisant les usages associés à chaque site.



La morphologie des cours d'eau (hydromorphologie)

Les cours d'eau présentent de nombreux stigmates provenant de dégradations hydromorphologiques, qui perturbent considérablement les fonctionnements hydrologiques, écologiques et plus largement les écosystèmes aquatiques. Face aux multiples impacts engendrés par ces modifications d'origine anthropique (rectification de cours d'eau, recalibrage par curage, endiguement, déplacement en bordure de talweg, création de seuils...), une part conséquente de la programmation vise à restaurer ces tronçons de cours d'eau. L'ensemble du bassin versant de la Bave est concerné à l'exception de quelques tronçons situés dans les gorges. Des actions d'amélioration de la dynamique fluviale des cours d'eau seront menées en s'associant à des propriétaires.

Bassin versant de la Bave



Les zones humides

Des linéaires conséquents de drains contribuent à l'assèchement des zones humides, ce qui aggrave le déficit d'eau en période estivale et les crues d'orages très rapides et violentes. Le PPG propose de travailler sur la restauration de zones humides en accompagnant les propriétaires volontaires sur des travaux de modifications des réseaux de drainage et en limitant la fermeture du milieu par la végétation.



La continuité piscicole et sédimentaire

Plusieurs ouvrages s'avèrent susceptibles d'être problématiques pour la circulation des espèces piscicoles. L'objectif est de restaurer la continuité écologique sur un tronçon de cours d'eau cohérent : pour cela, une étude groupée est envisagée.



Les espèces invasives

Une quantité alarmante de foyers d'espèces exotiques envahissantes a été recensée, dont des foyers de renouée du Japon, de Bambou, de Datura et des écrevisses exotiques. Les foyers identifiés comme à risque seront traités en priorité. Le PPG intègre également une étude visant à comprendre les dynamiques de répartition et d'expansion des écrevisses exogènes tout en répertoriant les populations autochtones, puis la mise en place d'ouvrages visant à préserver les espèces natives du bassin versant.



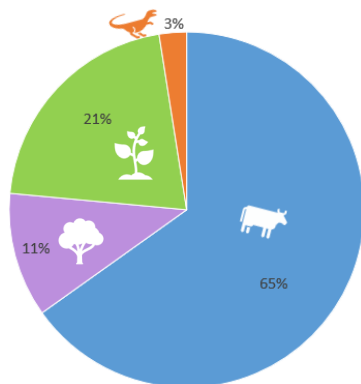
Les plans d'eau

Ils sont nombreux répertoriés sur le bassin et une part significative n'a plus d'usage. Ils contribuent au réchauffement et à l'évaporation de l'eau, dégradant ainsi sa qualité. Le diagnostic flèche plusieurs sous-bassins versants comme particulièrement impactés. L'objectif est de monter des projets d'aménagements permettant de minimiser l'impact sur la biodiversité du bassin de la Bave.

Actions programmées – Etudes, travaux, suivis et sensibilisation

Budget « qualité de l'eau et milieux aquatiques »

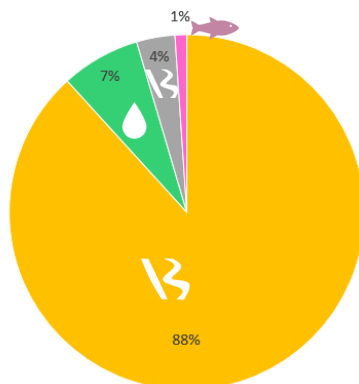
3 531 991 €



- Lutte contre le piétinement du bétail - colmatage du lit
- Gestion de la végétation de berge
- Restauration des zones humides
- Limitation des espèces invasives

Budget « restauration hydromorphologique »

3 293 187 €



- Réduction impact de l'homme sur le cours d'eau
- Limitation impact des plans d'eau
- Restauration des habitats
- Restauration continuité écologique

Nos partenaires

Partenaires techniques : Conservatoires, EPIDOR, Fédération de pêche, Chambre d'Agriculture, EDF, DREAL, OFB, PNR des Causses du Quercy...

Partenaires financiers : subventions jusqu'à 80% (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie, Etat, Département du Lot, Europe...), la part restante est assumée par l'adhésion des intercommunalités membres.



Benoît RAYON, Technicien rivière référent
b.rayon@smdmca.fr / 07.57.00.28.74

Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval
134 avenue Charles de Verninac 46110 VAYRAC
contact@smdmca.fr / 05.65.32.27.38
www.smdmca.fr

